

NOUVELLEAIRE

Le volet littoral et maritime du SCoT



Les acteurs du volet littoral et maritime du SCoT

- Le comité syndical : organe délibérant du Syndicat Mixte
- La commission Mer et Littoral du SCoT : réunit les élus des 15 communes littorales
- Le comité technique permanent : regroupe les principales structures compétentes en Mer (État, communes, syndicat des Ports...)
- Le comité technique élargi : regroupe les principales structures dont le champ d'action est lié en tout ou partie à la Mer
- Les personnes publiques associées
- La société civile
- Les usagers de la mer, la population

Où en est-on ?

Un exercice de diagnostic est en cours dans toutes les thématiques relevant du volet littoral et maritime. 10 thèmes « phares » ont été identifiés : les risques naturels littoraux, la biodiversité, la qualité des eaux, les usages en mer, les ressources, les sports et loisirs nautiques, la saisonnalité, la plaisance, l'interface terre/mer, l'économie maritime.

Le volet littoral et maritime du SCoT n'aura pas pour vocation de se substituer aux différentes stratégies, plans, programmes en oeuvre sur le territoire. Il ne se substituera pas non plus aux différentes réglementations en vigueur. En revanche, il permettra « d'articuler » de mettre en cohérence toutes les démarches sur le territoire. Le projet de volet littoral et maritime devra être construit à partir de différents ingrédients qui devront s'imbriquer les uns aux autres comme les pièces d'un puzzle afin de former un projet global, cohérent, partagé et adapté aux enjeux du territoire.

Pour plus d'informations et pour débattre

Le syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée organise une

RÉUNION PUBLIQUE

Pour une concertation autour du projet de révision du SCoT approuvé en 2009

Mercredi 17 décembre 2014 à 18h
Espace Pierre Puget - Salle Jean Moulin
Place Marius Trotobas - 83190 Ollioules

Le syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée organise une

RÉUNION PUBLIQUE MER ET LITTORAL

Pour une concertation autour du projet de chapitre individualisé du SCoT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer

Judi 11 décembre 2014 à 18h30
Centre Culturel Marc Baron - 83430 St Mandrier-sur-Mer

Plus d'infos sur le site internet du SCoT www.scot-pm.com

Si vous souhaitez recevoir les prochains numéros de la lettre du SCoT Provence Méditerranée, merci de bien vouloir nous transmettre vos coordonnées soit par courrier sur papier libre soit par e-mail. (cf. adresses ci-dessous)



Contacts

Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée

CS 40537 - 83041 Toulon Cedex 9 - Téléphone : 04 94 05 35 21 - Télécopie : 04 94 05 35 35 - E-mail : contact@scot-pm.com

Directeur de la publication : M. Robert Bénéventi - Conception / réalisation : Stratis - Oolaboobaloo - TPM - Crédits photos : TPM, Ville d'Ollioules, Ville de Cuers, François Moura, D.R. - Impression : Superplan - Tirage : 2.000 exemplaires

Éditorial

////////////////////

Il y a 10 ans, la loi SRU introduisait dans le champ de la planification territoriale, la notion de développement durable qui impliquait de concevoir un urbanisme conscient de sa dimension sociale, économique et environnementale. Dans la continuité des jalons posés par cette loi, le nouveau paysage réglementaire (Grenelle en 2012 et ALUR en 2014) positionne encore plus explicitement le SCoT comme un document de référence mettant « en musique » l'ensemble des

politiques publiques dites sectorielles notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de mobilité, d'environnement.

Ces récentes lois sont également venues élargir le champ d'intervention du SCoT précisant et modifiant son contenu, ses thématiques à traiter. La prise en compte de cette nouvelle donne devra s'opérer avant le 1^{er} janvier 2017.

Les 2 prochaines années de travail seront donc consacrées à la révision de notre SCoT approuvé, démarche qui nous permettra de construire un projet ambitieux pour le territoire sur sa partie terrestre mais aussi maritime.

Robert Bénéventi

Maire d'Ollioules
Vice-Président
de Toulon Provence Méditerranée
Président du SCoT
Provence Méditerranée

////////////////////



SCoT Provence Méditerranée

De nouvelles ambitions pour le SCoT



Une révision générale du SCoT approuvé en 2009

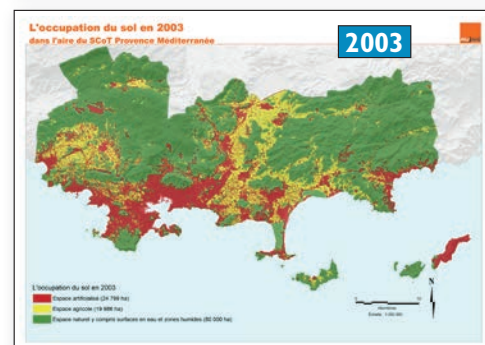
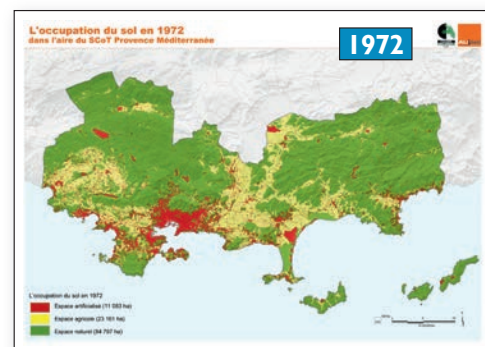
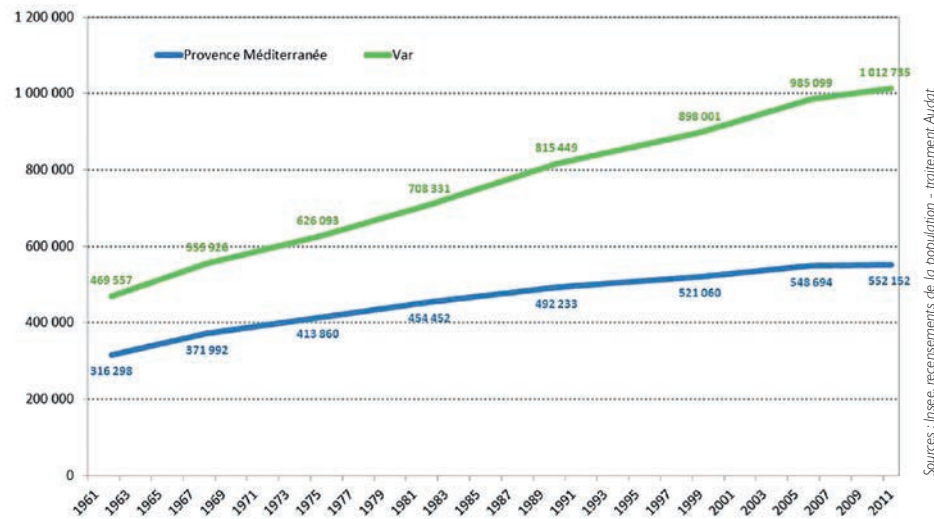
Le SCoT Provence Méditerranée sera révisé dans des conditions semblables à son élaboration. Une délibération du 14 juin 2013 formalise cette procédure (cf. lettre du SCoT n°9). L'objectif est d'adapter le projet aux nouveaux enjeux, aux évolutions du contexte législatif et à l'élargissement du périmètre du SCoT après son approbation, en s'appuyant enfin sur l'analyse de son application. Aujourd'hui les travaux se concentrent sur la première étape : une actualisation et un renforcement du diagnostic territorial.

Mettre à jour les connaissances sur le territoire

La mise à jour du diagnostic implique la prise en compte des évolutions dans le temps et dans l'espace. 2 dimensions doivent être combinées : d'une part celle des évolutions passées d'autre part celle des évolutions prévisibles. Collecte des données statistiques les plus récentes, prise en compte des projets en cours, estimation des besoins futurs...

Le diagnostic doit donner une lecture précise et actualisée à travers des analyses thématiques (socle géographique, environnemental, dynamiques économiques et sociales, démographiques) en vue de déterminer les besoins du territoire, ses contraintes et ses potentialités.

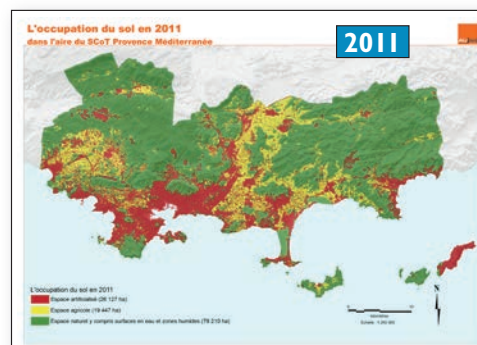
Évolution de la population de Provence Méditerranée et du Var entre 1962 et 2011



Priorité à la gestion économe de l'espace

Le rapport de présentation* d'un SCoT doit présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Une telle étude est en voie de finalisation sur notre territoire et permet d'observer les évolutions entre 1972, 2003 et 2011.

(* Le rapport de présentation comprend notamment : un diagnostic, un état initial de l'environnement, une évaluation environnementale...



Compléter le diagnostic existant pour renforcer et adapter le SCoT 2

Le code de l'urbanisme liste les thématiques que le SCoT doit aborder. Les évolutions législatives de 2012 (Grenelle) et 2014 (ALUR) ont étendu ou précisé ces thèmes. Ainsi, le SCoT doit désormais fixer des objectifs en matière de : Logement, Transports, Déplacements, Implantation commerciale, Équipements structurants, Développement des communications électroniques, Lutte contre l'étalement urbain, Protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles, forestiers et des paysages, Préservation des ressources naturelles, Préservation et remise en bon état des continuités écologiques... La combinaison de ces thèmes doit aboutir à la définition d'un projet pour le territoire.

Les thèmes à aborder dans le projet de territoire - Extrait guide pratique fédération nationale des SCoT - Juin 2013

